



1866 : Lettre du Maréchal de Mac-Mahon, gouverneur général de l'Algérie, offrant à Mgr Lavigerie de le proposer à Napoléon III comme évêque du diocèse d'Alger après le décès de Mgr Pavy.

Extraits de la lettre du 8 novembre 1889 à Léopold II, roi des Belges

La première et la plus grave difficulté qui se présentait, pour une telle organisation (Œuvre antiesclavagiste ayant un Comité ou Conseil unique international), était la diversité des intérêts et des vues politiques qui devaient se rencontrer, relativement à l'Afrique, parmi les diverses nations de l'Europe. Dès le commencement de ce siècle, notre continent avait été l'objet, de la part des peuples civilisés, de tentatives généreuses pour introduire la lumière dans ces régions barbares. Il n'y avait qu'un moyen d'y réussir, celui d'en assurer la direction et, par conséquent, la souveraineté ou le protectorat... Mais si les gouvernements européens ont fait ainsi et se disposent à faire des sacrifices considérables, ils doivent s'en réserver les bénéfices futurs. De là naissent des intérêts dont il faut tenir compte et qui préoccupent à bon droit les gouvernements et les peuples. Il était donc difficile de songer, sans s'exposer à des rivalités et à des compétitions fâcheuses, dans le sein même de l'Œuvre, à former Comité ou Conseil unique qui aurait compris des représentants de tous les peuples, comme cela se pratique pour d'autres œuvres de foi ou de bienfaisance...

Les Conseils nationaux sont donc indépendants les uns des autres ; c'est dans leurs nations respectives qu'ils cherchent et trouvent chacun leurs ressources. Ce qui reste commun, c'est la pensée de l'abolition de la traite africaine et de l'esclavage, qui a donné naissance à l'Œuvre elle-même, pensée de civilisation et de solidarité fraternelle, qui entretient et conserve les liens de sympathie entre les Comités divers... L'Œuvre antiesclavagiste s'est placée exclusivement sur le terrain de l'humanité et de la religion, elle ne poursuit qu'un but de charité et de justice.

L'esclavage existe sous toutes ses formes en Afrique : la traite avec la chasse à l'homme et ses marchés publics, l'esclavage indigène et traditionnel : il y existe même sous le nom de liberté, car les "travailleurs libres" ne sont soumis au joug que pour un temps au lieu de l'être pour toujours...

Je propose d'amener graduellement la solution nécessaire, empêcher l'extension de cet esclavage, sans créer le chaos, faire disparaître ce qu'il y a en lui d'atrocité...

L'esclavage tel qu'il existe chez les noirs n'est qu'un tissu de cruautés et d'infamies. Il n'y a pas de maître plus barbare pour l'esclave que le maître noir. Il s'arroge le droit de lui infliger tous les supplices. J'ai fait frémir du haut de la chaire de Sainte Gudule, les Belges qui m'entouraient, en leur citant des traits d'atrocités commises dans le Congo. Je leur ai parlé, d'après les affirmations de témoins de leur nation. J'ai cité d'autres exemples non moins odieux...

Il faut ajouter que si les nations chrétiennes ont aujourd'hui rompu à cet égard avec les dernières traditions du passé et n'acceptent plus chez elles ni la vente, ni le transport, ni même la présence des esclaves capturés par la traite, il n'en est pas de même, malgré des textes aussi clairs (Acte Général de la Conférence de Berlin, 26 février 1885, art. 6 et 9) des nations musulmanes... Je dois faire cependant ici une distinction entre l'esclavage tel qu'il existe chez les musulmans, où il a un caractère de douceur et celui qui a existé autrefois dans l'antiquité païenne, et même dans nos colonies. Je le sais, pour en être, depuis longtemps, le témoin, et je l'ai dit publiquement jusque dans nos églises. Je tiens, en effet, à rendre complète et ouverte justice à une population dont je ne suis pas le pasteur, il est vrai, mais avec laquelle je me trouve en rapports en Orient et en Afrique depuis de longues années.

